



Organisée par l'Association des Juristes de Sciences Po

La coopération entre autorités de concurrence en Europe

A l'heure où l'espace européen de concurrence devient une réalité à travers la multiplication des fusions transfrontalières et où les ententes anticoncurrentielles se déploient sur plusieurs espaces juridiques, les autorités de concurrence se devaient de surmonter leur divergences et de réagir.

Le réseau européen de concurrence, étape nouvelle de la construction de l'ordre concurrentiel communautaire, a été créé afin de mettre en commun leur force à travers une coopération accrue et un échange d'informations plus poussé, sous la houlette de la Commission.

Cette conférence propose de dresser un panorama des réussites en la matière et de comprendre l'interaction entre les différents espaces juridiques au sein des opérations transfrontalières. Il s'agira également de s'interroger de manière plus prospective sur le visage de la coopération entre régulateurs dans les années à venir.

QUEL VISAGE POUR LA COOPERATION ENTRE AUTORITES DE CONCURRENCE EN EUROPE?

*La rencontre se tiendra le **jeudi 11 octobre 2007 de 19h15 à 21h** à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.*

Avec la participation de :

Michel PETITE,
Directeur général, Service juridique, Commission européenne
Bruno LASSERRE,
Président, Conseil de la concurrence (sous réserve)
Sean-Paul BRANKIN,
Directeur, Advisory, International section, Office of Fair Trading
François BRUNET,
Avocat, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton Llp





QUEL VISAGE POUR LA COOPERATION ENTRE AUTORITES DE CONCURRENCE EN EUROPE?

La rencontre se tiendra le **jeudi 11 octobre 2007 de 19h15 à 21h**
à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

INSCRIPTION (merci de remplir tous les champs en lettres capitales) :

Nom, Prénom :

Entreprise/Cabinet/Institution :

Profession et fonction :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail (en majuscules) :

TARIFS :

50 euros TTC par personne.

30 euros TTC pour les adhérents de l'AFJE et de l'UJA.

20 euros TTC pour les adhérents de l'Association des Juristes de Sciences Po (formulaire d'adhésion disponible sur le site internet de l'Association, www.ajsp.net).

Gratuit pour les étudiants et les enseignants (qui doivent également retourner ce bulletin).

REGLEMENT :

Par chèque à l'ordre de l'Association des Juristes de Sciences Po.

Par virement bancaire à l'ordre de l'Association des Juristes de Sciences Po, RIB °30003 / 03190 / 00050533285 / 07 Société Générale, bd. Saint-Germain, Paris.

Ce bulletin est à retourner à l'Association des Juristes de Sciences Po
avant le lundi 1 octobre 2007 (27, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris).

En cas d'annulation effectuée moins de 10 jours avant la rencontre ou en cas d'absence le jour de la rencontre, le paiement de l'inscription ne donnera lieu à aucun remboursement.

Vous pouvez vous faire remplacer en nous communiquant le nom et les coordonnées de votre remplaçant.

Conférence validée au titre de la formation continue obligatoire des avocats.



Pour tous renseignements, veuillez contacter Adrien Khaznadji:
adrien.khaznadji@ajsp.net

